

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JANVIER 2013**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h10 en présence d'auditeurs.

Il souhaite la bienvenue à tous et excuse les absences de Mesdames Véronique PETIT, Sylvie RATAJCZAK, Séverine DECROIX, Patricia DURIEUX et de Monsieur Patrick LATOUCHE qui ont respectivement donné pouvoir à Monsieur Francis MARIAGE, Mesdames Claudine LORTHORS, Francine HAYEZ, Monsieur Gérard DECHY et Monsieur Francis BERKMANS.

Madame Danièle MILLIEZ absente jusque 20h10 avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie KURTI. Monsieur Hubert LENYS était absent sans pouvoir.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Francine HAYEZ, adjointe au Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un ajout de 2 points à l'ordre du jour et d'une décision qu'il a prise dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DÉCISION DU 19 DECEMBRE 2012**

Le marché de fourniture alloti « ACQUISITION DE MATERIELS POUR LA SALLE POLYVALENTE », est attribué aux prestataires suivants :

	NOMS DES SOCIETES	MONTANT H.T	MONTANT T.T.C
<b>LOT N° 1 ACQUISITION DE 300 CHAISES MONOBLOC PROPYLÈNE BORDEAUX</b>	Société ALTRAD à FLORENSAC (HERAULT)	6 750,00 €	8 073,00 €
<b>LOT N° 2 ACQUISITION DE 300 CHAISES MONOBLOC PROPYLÈNE ANTHRACITE</b>	Société ALTRAD à FLORENSAC (HERAULT)	6 750,00 €	8 073,00 €
<b>LOT N° 3 ACQUISITION DE 2 CHARIOTS DE TRANSPORT POUR CHAISES EMPILABLES</b>	Société ALTRAD à FLORENSAC (HERAULT)	127,40 €	152,37 €
<b>LOT N° 4 ACQUISITION DE 100 TABLES PLIANTES</b>	Société ALTRAD à FLORENSAC (HERAULT)	15 900,00 €	19 016,40 €
<b>LOT N° 5 ACQUISITION DE 10 CHARIOTS DE TRANSPORT POUR TABLES PLIANTES</b>	Société ALTRAD à FLORENSAC (HERAULT)	1 315,00 €	1 572,74 €
<b>LOT N° 6 ACQUISITION DE 2 MANGE-DEBOUT</b>	Société ALTRAD à FLORENSAC (HERAULT)	512,00 €	612,35 €
<b>LOT N° 7 ACQUISITION DE 6 TABOURETS DE BAR</b>	Société JULIEN à BETHUNE (PAS-DE- CALAIS)	372,00 €	444,91 €
<b>LOT N° 8 ACQUISITION DE 100 BARRIÈRES MOBILES</b>	Société ALTRAD à FLORENSAC (HERAULT)	3 000,00 €	3 588,00 €
<b>TOTAL DU MARCHÉ</b>		<b>34 726,40 €</b>	<b>41 532,77 €</b>

**QUESTIONS PREALABLES**

Ajout de 2 points:

1- ASSOCIATION LE CLIQUENOIS-PROJET D'IMPLANTATION D'UNE MAISON D'ACCUEIL – DELIBERATION DE PRINCIPE

2- IMMEUBLES SIS A ESCAUTPONT – 100 ET 102 RUE GHESQUIERE APPARTENANT A LA COMMUNE – CESSION A MONSIEUR DIMITRI OBJOIE.

***Vote: Pour à l'unanimité***

## 1.Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 13 DECEMBRE 2012.

- Monsieur Bénamar TOUATI demande une rectification au point 3. En effet, j'ai demandé quel était le futur propriétaire de la maison située 5 rue A.Wagret et je n'ai rien demandé concernant sa situation professionnelle.

- Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie SENECAUT afin que celle-ci apporte une réponse à la question soulevée par Monsieur Bénamar TOUATI lors du précédent conseil et relative au nombre d'animaux pris en charge par la SPA sur le territoire communal en 2012 : 38 animaux ont été pris en charge, 10 d'entre eux ont été restitués à leur propriétaire.

***Vote: Pour à l'unanimité***

## 2.DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire rappelle les conditions du Débat d'Orientation Budgétaire. Il s'agit d'un débat qui n'appelle aucun vote.

Il annonce les grandes lignes des orientations budgétaires qui permettront de définir les pistes de réflexion pour l'établissement du Budget Primitif. Cette année, les restes à réaliser présentent :

- en dépenses 1 900 000€
- en recettes 1 600 000€

d'où une différence de 300 000€

### **Section de Fonctionnement**

**Dépenses :**

#### **Charges à caractère général**

Cette année nous devons porter une attention toute particulière au poste « Personnel » (une réunion sur ce sujet est programmée le 6 Février 2013 afin d'amorcer une réflexion d'ensemble sur la restructuration des services).

En effet, de nombreux points sont en cours de réflexion :

- Au sein des services administratifs, la nécessaire restructuration des services de direction et des services généraux avec l'éventuelle création de « pôles » de compétences.
- L'organisation des nouveaux rythmes scolaires : si nous choisissons d'appliquer les termes de la réforme à compter de Septembre 2013, il faudra très rapidement envisager le recrutement de 23 encadrants.
- De même, si le service de cantine à destination des maternelles est créée, un recrutement d'encadrants sera nécessaire.
- Comment va être géré la Fin de contrat de Monsieur Kevin DRUESNE pour les Cyber-bases ?
- A la Halte-Garderie, la directrice pourrait être reclassée et passer de la catégorie B à la catégorie A suite à une réforme du cadre d'emploi
- Manque d'effectifs aux services techniques: plus que 6 agents titulaires.
- Charge de Personnel en hausse pour l'effectif « longue maladie »
- Madame Marlène Baye ayant fait valoir ses droits à la retraite, il faudra recruter une ATSEM pour l'école maternelle du Centre.
- Le plan de formation du personnel (en particulier la salle Polyvalente : 7500€)

## Charges concernant les structures

- **Salle Polyvalente** : année de parfait achèvement. Pas trop de dépenses – Resteraient les frais de fonctionnement (80 à 100 000 euros).
- **Halte-Garderie** : La journée continue coûterait entre 12 à 15 000€ par an à cause des nouvelles réglementations (fourniture des repas – des couches – des moyens d'hygiène corporelle). Dans ces conditions, il est nécessaire de s'interroger sur le maintien de cette journée.
- **Hôtel de Ville et Écoles** : Cette année, on relance le marché des photocopieurs – gros marché – une réflexion pourrait être menée sur la possibilité d'un groupement de Commande avec FRESNES SUR ESCAUT pour optimiser les coûts.
- Marché global des Assurances : en hausse
- Syndicats intercommunaux : SIARC + 30 000€
- SIVU aquatique : 24 000€

## **Recettes :**

La dotation de solidarité de la CAPH est maintenue. Mais pour le reste rien n'est encore décidé alors la prudence reste de rigueur.

## Section d'Investissement :

### Dépenses :

- Voieries : Pas de l'Ayau : démolition des 4 maisons (100 000€)
- Abords de la Salle Polyvalente (100 000€)
- Angle rue Wagret – rue Tabary (200 000€)
- Foyer des jeunes : aménagement d'un parking (50 000€)
- Rue du Lutteau : Parcelle Vilogia – création d'un parking provisoire
- **Aménagement de sécurité**
- Rue Ghesquière 25 à 30 000€
- Rue du Lutteau (coté pair)
- **Environnement**
- Rue Jean Jaurès
- Terrain Vilogia près du parc
- Cité Wagret, voirie à prolonger dans le cadre de la gestion des accès à la future Résidence Séniors devant être édifiée à l'arrière de l'école mixte du centre.
- **Bâtiments**
- Écoles Brunehaut et logements de fonction (toiture – isolation – WC) 1 000 000€
- École Maternelle Centre : modification de l'entrée (démolition de la maison – aménagement des abords – parking environnement)
- Isolation : gros projet
- Électricité de l'église
- Cimetière (installation d'un nouveau comlobarium et implantation de cavurnes)
- Terrains
- Achat de la parcelle pour les céder à la SIA dans le cadre de la création de la Résidence Service
- Éclairage : Cité Brunehaut – mettre des LED autour du stade (100 000€)
- Outillage :
- Tondeuse pour les abords de la Salle Polyvalente?
- Mobilier pour la cantine Maternelle
- Réflexion sur la faisabilité d'installation de la vidéo surveillance dans la Commune.

## **Recettes :**

- Vente du logement 100-102 rue Ghesquière : 125 000€
- Vente du logement Valembois : 130 000€
- Vente du logement Maes : 115 000€
- Vente du logement Bizet : 105 000€
- SOFIM : 650 000€
- GDE : 577 000€
- Vente de terrains à la SIA : 750 000€

**Conclusion :** Nos finances sont saines. Cependant il faut rester prudent dans le fonctionnement. Nos recettes seront une nouvelle fois conséquentes cette année suite à la cession d'éléments de notre patrimoine. Cependant, il y aura moins de ventes dans les années à venir, il faut donc être prudents et phaser nos investissements.

## **DEBAT :**

Monsieur Francis BERKMANS ouvre le débat :

– les difficultés conjonctuelles actuelles nous contraindront peut-être, malgré nous, à devoir limiter certains services rendus à la population, la Communauté d'Agglomération risque quant à elle de mettre en place un premier taux de ramassage des déchets hebdomadaires. Seules les Communes peut endettées seront en mesure de faire face aux difficultés à venir.

Monsieur Gérard DECHY : Nous manquons d'éléments de réflexion pour intervenir. Nous ne pouvons avoir qu'une vision approximative. De plus, ceratins points soulèvent des interrogations : Escautpont est-elle une ville à risque qui nécessiterait de la vidéo surveillance ? D'où vient cette idée ?

Monsieur le Maire : Personne ne peut nier la recrudescence des cambriolages dans notre secteur. De nombreux actes de délinquance nous ont été signalés. Ceux -ci touchent en priorité les personnes les plus vulnérables : personnes âgées, enfants... De plus, des utilitaires qui tournent régulièrement au ralenti sur l'ensemble de la Commune et les escautpontois craignent des « repérages ».

Monsieur Gérard DECHY : En conclusion, nous avons besoin d'éléments chiffrés pour avoir une réflexion saine.

Monsieur Francis BERKMANS : Cette réflexion se fait dans les Commissions.

### **3.ASSOCIATION « CLUB DE LUTTE ESCAUTPONTOIS » - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.**

Messieurs Bertrand MARCHAND, Giulian FERRO (Catégorie « SENIORS »), Monsieur Maverick LISICKI (Catégorie « CADETS ») Monsieur Ryan LISICKI (Catégorie « MINIMES ») licenciés au « Club de Lutte Escautpontois », doivent participer aux championnats de FRANCE de Lutte qui se dérouleront :

- Les 18, 19 et 20 janvier 2013 à GRIES (BAS-RHIN).
- Les 07, 08 et 09 février 2013 à CHALONS EN CHAMPAGNE (MARNE).
- Les 18, 19 et 20 avril 2013 à PONTARLIER (DOUBS).

A cet effet, l'Association sollicite de la part du Conseil Municipal une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 €, afin de pouvoir financer le déplacement, la préparation des compétiteurs qui représenteront leur club et la Commune d'ESCAUTPONT, lors desdites rencontres.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à octroyer une subvention exceptionnelle au Club de Lutte Escautpontois d'un montant de 500,00 €.

Les élus concernés par cette association ne prennent pas part au vote.

***Vote : Pour à l'unanimité.***

4.Association ACPG-CATM-TOE (Anciens Combattants Prisonniers de Guerre – Combattants Algérie–Tunisie-  
Maroc - Théâtre des Opérations Extérieures) - Demande de subvention exceptionnelle.

Le Trésorier de la section ACPG-CATM-TOE d'ESCAUTPONT et porte drapeau suppléant a été victime d'une violente agression à son domicile, le 12 novembre dernier. Ses agresseurs ont dérobé le drapeau tricolore des ACPG-CATM-TOE.

L'association qui doit acquérir un nouveau drapeau pour un montant de 1 270,20 € T.T.C, est dans l'incapacité de supporter une telle dépense.

Par conséquent, Monsieur Victor HOUZE – Président de la Section ACPG-CATM-TOE d'ESCAUTPONT sollicite de la part du Conseil Municipal une subvention exceptionnelle, afin de pouvoir financer cet achat.

Le montant de la subvention exceptionnelle proposé : 700,00 €.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à octroyer la subvention exceptionnelle, d'un montant de 700,00 €.

***Vote : Pour à l'unanimité.***

5.Acquisition par la Commune d'une parcelle cadastrée section AI n° 81 d'une superficie de 349 m<sup>2</sup> appartenant à  
l'Entreprise Valerian.

L'Entreprise Valerian – 75, Avenue Louis Lépine à SORGUES (VAUCLUSE) accepte de céder à la Commune, la parcelle cadastrée section AI N° 81 d'une superficie de 349 m<sup>2</sup> sise Rue du Pont, (Ancien Établissement WATTIEZ) lui appartenant.

Prix d'acquisition envisagé : 23 000,00 € (Valeur Vénale estimée par le Service des Domaines, en date du 04 mai 2012 : 23 000,00 €).

La SCP DE CIAN – LHERMIE, MASSIN ET THERY - MASSIN – 33, Rue du Maréchal Leclerc à 59220 - DENAIN, sera chargée de la rédaction de la promesse réciproque de vente et d'achat, l'acte de vente et d'achat ainsi que tous les documents juridico-administratives et / ou actes notariés.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Approuver l'acquisition de ladite parcelle.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Entreprise Valerian – 75, Avenue Louis Lépine à SORGUES (VAUCLUSE) la promesse réciproque de vente et d'achat, l'acte de vente et d'achat ainsi que tous les documents juridico-administratifs et / ou actes notariés concernant cette affaire.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Francis BERKMANS qui nous apporte toutes les précisions concernant cette acquisition.

Intervention de Monsieur Gérard DECHY : Je suis étonné du prix annoncé, 23 000€ me paraissent un peu trop élevés.

Monsieur Francis BERKMANS : C'est le prix du terrain à bâtir

***Vote : Pour à l'unanimité.***

6.Immeuble sis à ESCAUTPONT - 19, Rue Henri Durre appartenant à la Communauté d'Agglomération de « LA

**PORTE DU HAINAUT » - Acquisition à l'euro symbolique.**

La CAPH (Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT »), dans le cadre de « L'AIDE A LA PIERRE », nous a apporté son concours financier pour la réalisation du lotissement « VILOGIA » et de ses abords jusqu'à la Rue Henri Durre.

Ce projet nécessitait en outre, l'acquisition de l'immeuble sis à ESCAUTPONT – N° 19, Rue Henri Durre cadastré section AH N° 245, appartenant à Madame HADIRI OUBKAIR.

Cet ensemble immobilier permettra de réaliser des travaux de sécurisation des accès de l'École Maternelle du Centre et l'aménagement de ses abords.

Le Conseil Communautaire de la C.A.P.H a, par délibération du 21 mai 2012 a validé cette acquisition, dans le cadre du Fonds d'Intervention Foncière à Vocation Habitat et nous propose :

- D'une part, de le céder à l'euro symbolique.
- D'autre part, de prendre en charge les frais de notaires.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » la promesse réciproque de vente et d'achat, l'acte de vente et d'achat ainsi que tous les documents ou actes notariés relatifs à cette affaire.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Francis BERKMANS qui nous apporte toutes les précisions nécessaires.

***Vote : Pour à l'unanimité.***

**7.IMMEUBLE SIS À ESCAUTPONT – 80, RUE GHESQUIÈRE APPARTENANT À LA COMMUNE -  
CESSION À MADAME AMÉLIE COCHET.**

Par acte administratif en date du 16 novembre 1993, la Commune a acquis l'immeuble d'habitation sis, 80, rue Ghesquière à ESCAUTPONT, parcelle cadastrée section AB n°224.

Cet immeuble a fait l'objet d'une réhabilitation complète réalisée par l'Association ESPOIR dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 18 ans, conclu le 29 mars 1994. A l'extinction dudit bail, soit le 29 mars 2012, la Ville a récupéré l'intégralité des droits réels sur l'immeuble.

La famille « MAES » ex-locataire de l'immeuble suscitée a été relogée.

Ledit logement a été estimé « libre d'occupation » par le Service des Domaines, au montant de 109 000,00 euros.

Madame Amélie COCHET, domiciliée à BRUAY-SUR-ESCAUT – Résidence « Le Chiffart » – Entrée B - Appartement 13, a fait une proposition d'achat au montant à hauteur de 115 000,00 € (hors frais de notaire).

La vente de l'immeuble serait confiée à l'Étude de Maître Vivien STREIFF et Caroline LE CABEC – SIGUOIRT, notaires à CONDE-SUR-L'ESCAUT – 10 Place Verte.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la cession de l'immeuble sis 80, rue Ghesquière à Madame Amélie COCHET,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et tout document se rapportant à cette affaire.

– Intervention de Monsieur Gérard DECHY : Je persiste à dire que ce n'est pas une bonne idée de vendre.

– Monsieur Francis BERKMANS : Il est nécessaire de rappeler une nouvelle fois que ces cessions étaient prévues dès la mise en place du partenariat entre la Commune et ESPOIR. Il est vrai que nous nous séparerons de biens communaux mais il faut souligner que cela nous permet de mener à bien de nouveaux projets.

***Vote : Pour : 23***

***Contre : 3***

## 8. HALTE-GARDERIE MUNICIPALE – MODIFICATION DU TARIF ET DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Nord demande à la Commune d'actualiser le barème des participations familiales et de les réviser pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 au 31 Décembre 2013.

Toutefois, la délibération du Conseil Municipal ne pourra prendre effet que pour la période allant du 1<sup>er</sup> Février 2013 au 31 Décembre 2013 (**cf.**: Caractère exécutoire des décisions du Conseil Municipal).

### **NOUVEAU BAREME DU TAUX D'EFFORT HORAIRE**

Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants
Taux d'effort horaire	0,060%	0,050%	0,040%	0,033%	0,030%	0,027%
Plancher ressources 608,88 €/mois	0,37 €	0,30 €	0,24 €	0,20 €	0,18 €	0,16 €
Plafond ressources 4 722,11 €/mois	2,83 €	2,36 €	1,89 €	1,56 €	1,42 €	1,27 €

**Pour les familles domiciliées à l'extérieur de la Commune, le barème du taux d'effort horaire appliqué sera celui repris ci-dessus majoré de 25 %, en fonction du nombre d'enfants fréquentant la Halte-Garderie Municipale.**

Par ailleurs, il serait judicieux de compléter le règlement de fonctionnement, en y précisant :

- Les périodes de fermeture de la structure.
- La révision des tarifs en cours d'année en cas de changement de situation familiale ou professionnelle. Ces changements de situation sont prévus dans la circulaire Prestation de Service Unique (PSU) de la CAF.
- La liste des pièces justificatives permettant déductions des heures à payer en cas d'absence de l'enfant. La liste de ces déductions sont prévues dans la circulaire Prestation de Service Unique (PSU) de la CAF.

L'actualisation du nouveau barème et les précisions susmentionnées entraînent la modification du règlement de fonctionnement.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à :

- Mettre en place le nouveau barème et les nouvelles participations familiales à compter du 1<sup>er</sup> Février 2013.
- Modifier le règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie Municipale.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claudine LORTHIORS qui présente à l'Assemblée les termes du nouveau règlement.

Monsieur Gérard DECHY : J'aimerais avoir une vue globale du fonctionnement de la Halte-Garderie. Je n'ai aucune idée du nombre d'enfants (escautpontois et extérieurs) fréquentant la structure. J'aimerais de plus connaître la situation des familles mettant leurs enfants à la Halte-Garderie.

Monsieur le Maire donnera la réponse lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur Francis BERKMANS : Nous devrions entamer une réflexion sur l'opportunité de l'implantation d'une crèche privée sur la Commune.

***Vote : Pour à l'unanimité.***

## **9.DÉNOMINATION DE LA SALLE POLYVALENTE.**

Les travaux de construction de la SALLE POLYVALENTE sont terminés. Ce nouveau bâtiment municipal a été livré le 10 janvier 2013 et sa location au public débutera dès le 1<sup>er</sup> février prochain.

Il convient aujourd'hui de dénommer de manière officielle ce nouvel équipement.

Dans ce contexte, il est proposé à l'Assemblée de la nommer « SALLE JEAN FERRAT ».

Le Conseil Municipal est appelé à valider cette dénomination.

Monsieur le Maire précise que l'inauguration sera faite le Vendredi 5 Avril 2013. Nous avons obtenu l'accord de son épouse pour que notre nouvelle Salle Polyvalente soit nommée « Salle Jean Ferrat » Auteur, Compositeur et Interprète.

***Vote : Pour à l'unanimité.***

## **10.SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNAL (S.D.C.I) – AVIS SUR LE PROJET DU PÉRIMÈTRE DU FUTUR SYNDICAT MIXTE FERMÉ ISSU DE LA FUSION DU S.I.T.U.R.V (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LES TRANSPORTS URBAINS DE LA RÉGION DE VALENCIENNES) ET DU S.I.P.E.S (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES).**

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale a émis un avis favorable le 06 juillet 2012 au projet de fusion cité en objet.

En conséquence, la Préfecture du Nord a transmis à la Commune un arrêté préfectoral portant « projet de périmètre du futur syndicat mixte fermé issu de la fusion du SITURV et du SIPES ».

Cet arrêté prévoit notamment que le projet de périmètre du futur syndicat mixte fermé entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013).

Le Comité Syndical des syndicats concernés par la fusion, les Conseils Communautaires de la Communauté d'Agglomération « VALENCIENNES-METROPOLE », la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT », la Communauté de Communes Rurales de la VALLEE DE LA SCARPE et le Conseil Municipal de la Commune d'HORNAING disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification dudit arrêté pour se prononcer sur le projet de périmètre qui résultera de la fusion du SITURV et du SIPES.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le projet de périmètre précité.

***Vote : Pour à l'unanimité.***

## **POINTS SUPPLEMENTAIRES**

### **ASSOCIATION LE CLIQUENOIS – PROJET D'IMPLANTATION D'UNE MAISON D'ACCUEIL – DELIBERATION DE PRINCIPE**

Dans le cadre du Plan Départemental d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI), l'Association « Le cliquenois » - Chemin de la Marotte à WAMBRECHIES, nous sollicite concernant le projet d'implantation d'une maison d'accueil – 175, Rue Jean Jaurès à ESCAUTPONT (ancienne ferme « VALEMBOIS »). Cet établissement pourrait héberger environ 20 personnes encadrées par des travailleurs sociaux.

Ladite Association sollicite notre accord de principe nécessaire à l'étude de ce projet..



Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le principe de ce projet.

- Monsieur Francis BERKMANS nous apporte des précisions. Il s'agit d'une petite maison avec un encadrant qui pourra héberger jusqu'à 20 personnes encadrés par des travailleurs sociaux. L'Association «Le Cliquenois » en serait le gestionnaire. Cette dernière conduirait le projet en partenariat avec un bailleur social qui prêterait les travaux, bénéficiant ainsi de financements importants de l'État.

Monsieur Christian SIMON précise que la Commune et la CAPH couvriraient les garanties d'emprunt.

- Monsieur Gérard DECHY : Il est important d'avoir une telle implantation. Il y en a une de ce type à Onnaing. Les jeunes y restent un temps avant de repartir.

Cependant, un accord de principe nous est demandé alors que nous ne connaissons pas les chiffres sur les engagements financiers. Nous ne pouvons donc nous prononcer que partiellement.

Nous ne disposons que de la valeur de cession du foncier (130 000 euros) mais nous n'avons aucune précision sur d'éventuelles conséquences financières pour la Commune de l'implantation de cette maison d'accueil.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

<p align="center"><b>IMMEUBLES SIS A ESCAUTPONT – 100 ET 102 RUE GHESQUIERE APPARTENANT A LA COMMUNE – CESSION A MONSIEUR DIMITRI OBJOIE</b></p>
--

Par acte administratif en date du 23 janvier 1992, la Commune a acquis un ensemble immobilier sis, 100 et 102, Rue Ghesquière à ESCAUTPONT, parcelles cadastrées section AB n° 74, 75, 76, 77, 78, 79 et 80.

Ces immeubles ont fait l'objet d'une réhabilitation complète réalisée par l'Association ESPOIR dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 18 ans, conclu le 29 octobre 1993.

A l'extinction dudit bail, soit le 29 octobre 2011, la Ville a récupéré l'intégralité des droits réels sur ces immeubles.

Madame VANACTER et Monsieur et Madame LOSSE ex-locataires des habitations suscitées ont été relogées grâce à un accompagnement actif de la Municipalité.

Ledit ensemble immobilier a été estimé « libre d'occupation » par le Service des Domaines, au montant de 124 000,00 euros.

Monsieur OBJOIE Dimitri, domicilié à ESCAUTPONT – 73, Rue Ghesquière, a fait une proposition d'achat au montant à hauteur de 125 000,00 € (hors frais de notaire).

La vente de cet ensemble immobilier serait confiée à l'Étude de Maître Vivien STREIFF et Caroline LE CABEC – SIGUOIRT, notaires à CONDE-SUR-L'ESCAUT – 10 Place Verte.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la cession de l'ensemble immobilier sis 100 et 102, Rue Ghesquière à Monsieur OBJOIE Dimitri,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et tout document se rapportant à cette affaire.

**Vote : Pour : 23  
Contre : 3**

## QUESTIONS DIVERSES.

1. Monsieur le Maire informe l'assemblée des prochaines dates de réunions :

- La Commission Finances aura lieu le Jeudi 14 Mars à 18h00
- le DOB du CCAS aura lieu le 7 Mars
- Réunion du CCAS le 29 mars à 10h
- Les prochains Conseils Municipaux auront lieu :
  - le Jeudi 28 Mars à 19h
  - le Vendredi 3 Mai
  - le Jeudi 20 Juin

2. Présentation de Monsieur Patrick BUDZYNOWSKI

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick BUDZYNOWSKI, gardien de la nouvelle Salle Polyvalente, qui se présente.

Monsieur Jérôme LISICKI lui souhaite bon courage pour devenir un gardien à part entière.

Madame Joëlle LEGRAND, Directrice Générale des Services, lui souhaite la bienvenue au nom de toute l'équipe de techniciens.